

17 Octobre 2016

Discours du Président à l'ouverture de la session close, Said Ihrai

Mesdames et Messieurs les présidents des Autorités de protection des données personnelles et des Commissaires à la vie privée,

Permettez-moi de vous exprimer tout le plaisir que je ressens à me retrouver à nouveau parmi vous aujourd'hui. Nous sommes tous, à la CNDP, honorés de voir le Maroc abriter la 38^{ème} Conférence internationale. Je tiens à remercier chaleureusement les membres du Comité exécutif de la Conférence pour la confiance qu'ils ont ainsi manifesté à l'égard de la CNDP. C'est aussi une grande marque de confiance que nous a exprimée Sa Majesté Mohammed VI en acceptant que nous placions la session ouverte sous son Haut patronage. Il s'agit du meilleur témoignage de l'intérêt que porte notre pays à la protection des données personnelles et de la vie privée et à la promotion des libertés et droits fondamentaux de l'homme au Maroc, conformément à la nouvelle constitution du Royaume adoptée en 2011.

La CNDP, ses membres et ses cadres vous souhaitent donc la bienvenue dans notre pays et vous assurent que tout sera fait pour rendre votre séjour au Maroc et particulièrement à Marrakech, agréable et utile. Nous ferons tout pour que la 38^{ème} Conférence internationale soit une étape importante dans la protection des données personnelles et de la vie privée dans le monde.

Lorsque j'ai présenté la candidature du Maroc pour la tenue de la 38^{ème} Conférence, j'ai voulu que celle-ci se déroule, à titre symbolique, dans le prolongement de la 37^{ème} d'une part, et d'autre part qu'elle soit l'occasion de l'ouverture de notre organisation sur d'autres continents et particulièrement sur l'Afrique, mais aussi l'ouverture sur d'autres ensembles culturels comme le monde arabe et musulman. Notre objectif à la CNDP, vous l'avez deviné, est de rendre universelle la protection des données personnelles et de la vie privée et ce conformément aux résolutions précédentes de la Conférence qui ont déjà appelé à promouvoir la protection au plan universel.

Nous saluons à cette occasion la présence parmi nous du Rapporteur spécial des Nations Unies à la vie privée et aux données personnelles, preuve s'il en est qu'un pas important a été franchi sur la voie de l'universalisation de la protection. Cette initiative des Nations unies est l'aboutissement d'un processus qui a commencé en 1990 avec la résolution de l'Assemblée générale relative à la protection des données personnelles et de la vie privée. La deuxième initiative importante dans ce sens a été prise l'année dernière : les organismes des Nations unies sont invités à étendre la même protection dont jouissent les droits de l'homme au sein des Nations unies au domaine numérique.

Notre conférence se tient à un moment important de notre histoire et ce tant sur le plan politique qu'économique. En effet, les mutations engendrées par l'ère numérique nous imposent de mettre en œuvre une meilleure protection de nos données personnelles et c'est, entre autres, pour cela que la 38^{ème} édition de la Conférence internationale a choisi comme slogan : « Ouvrir de nouveaux territoires à la protection des données personnelles et de la vie privée ». Ce que nous représentons ici en matière de diversité culturelle et d'expertise témoigne de cette ouverture qui nous permettra de faire davantage entendre notre voix.

La volonté de propager la culture de la protection de la vie privée dans le monde, plus particulièrement dans notre environnement socioculturel arabo-musulman et sur le continent africain, repose ainsi sur cette approche inclusive qui nous tient à cœur.

Cette ambition a été à l'origine de la demande du Maroc d'abriter les travaux de notre conférence. A travers l'exemple du Maroc, nous espérons que la protection des données personnelles et de la vie privée, va pouvoir s'étendre à l'ensemble de l'Afrique mais aussi au monde arabo-islamique. Ceux parmi vous qui ont vu le logo de la 38^{ème} Conférence internationale ont certainement remarqué qu'il s'agit d'une immense porte qui rappelle celles qui ornent nos monuments historiques. Cette porte est entrouverte et elle peut encore pleinement s'ouvrir sur l'Afrique et sur le monde arabo-musulman.

Le Maroc peut servir de relais à la transmission des standards internationaux relatifs à la protection des données personnelles vers les pays africains et les pays arabo-musulmans. La position géographique de notre pays et ses choix politiques et économiques

nous y obligent. Le Maroc est, en effet, à 14 km de l'Europe à une heure de route ou de vol du continent européen.

Nous voulons au Maroc prouver que la protection des données personnelles et de la vie privée peut être transposée dans n'importe quelle région géographique et au sein de n'importe quel milieu culturel et social à condition d'y apporter les ajustements nécessaires, en conformité avec les différents systèmes politiques, économiques et culturels.

Nous avons donc retenu la symbolique des ponts et nous souhaitons ouvrir de nouvelles portes vers la culture de la protection des données personnelles et de la vie privée. A ce sujet, je salue vivement la présence parmi nous de délégations venues des cinq continents. Pour certaines il s'agit de leur première participation à la Conférence internationale. Je tiens à les remercier d'avoir accepté notre invitation et je leur souhaite la bienvenue et un heureux séjour à Marrakech.

Je saisis aussi cette occasion pour féliciter la Côte d'Ivoire, le Mali, le Ghana et les autres pays qui ont rejoint officiellement notre Conférence. Ils trouveront parmi nous le soutien et l'appui qu'ils attendent pour mener à bien leur honorable mission.

En effet, le grand mouvement visant la protection des données personnelles et de la vie privée est en voie d'amplification. De plus en plus d'Etats et de grandes entreprises mondiales prennent de plus en plus en considération la protection des données personnelles et de la vie privée dans leurs stratégies internes et internationales.

Nous devons, tous en tant que membres de la Conférence internationale, saluer et encourager ce mouvement. Les Autorités de protection réunies au sein de la Conférence se doivent de convaincre les Etats auxquels elles appartiennent de la nécessité d'adopter un instrument international contraignant dans ce domaine. Certes, la conjoncture internationale est marquée par la lutte contre le terrorisme mais il est de notre devoir de convaincre les responsables de la sécurité de part le monde, que la protection des données personnelles et de la vie privée est compatible avec la sécurité des Etats. La protection des données personnelles et de la vie privée est dans la plupart des cas inscrite, dans des instruments légaux et/ou constitutionnels. Elle est de ce fait potentiellement compatible

avec les mesures de surveillance que les Etats ne sont pas les seuls, malheureusement, à pratiquer.

Nous espérons que l'ensemble des participants à la 38^{ème} Conférence partage notre conviction et qu'ils pourront à leur tour convaincre leurs pays, quelque soit leur situation géographique, sociale et culturelle. Notre combat relatif à la protection des données personnelles et de la vie privée puisera dans quelques uns des thèmes qui seront traités à l'occasion de cette manifestation, un supplément de courage et de conviction que notre combat est juste et qu'il est exclusivement au service de la promotion des libertés et droits fondamentaux de l'homme au double plan réel et virtuel.

La CNDP qui n'a été installée qu'en 2011, considère que ses réalisations en ce domaine sont des plus honorables. En effet, après à peine quatre années d'existence, le travail accompli dans ce domaine est loin d'être négligeable. Nous rappellerons rapidement les faits suivants :

a- installation de la CNDP le 30 août 2010 ;

b- dès 2011, elle est accréditée auprès de la Conférence internationale et elle réactive la demande d'adéquation déposée par le gouvernement marocain en 2009 auprès de l'Union européenne.

c- la même année, la CNDP lance ses premières actions de sensibilisation auprès des personnes concernées et organise, en concertation avec les organes représentatifs des responsables de traitements, plusieurs séances de mise en conformité à la loi ;

d- des amendements à la loi ont été adoptés par la CNDP. L'objectif de ces amendements est d'élargir « l'indépendance » de l'institution vis-à-vis des secteurs public et privé.

L'adhésion du Maroc à la Convention 108 du Conseil de l'Europe et à son Protocole additionnel, après la finalisation des procédures d'adhésion, est de nature à renforcer l'indépendance de l'institution, indépendance qui dans les faits, a toujours été respectée par les secteurs public et privé. Mais la CNDP a tenu à l'inscrire dans un texte qui, à la lumière des dispositions de la constitution de 2011, et particulièrement de son préambule, bénéficiera de la primauté par rapport au droit interne.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre à la protection des données, la CNDP a suivi une méthode reposant sur la mobilisation des responsables de traitements publics et privés au sein de leurs groupements professionnels (banques, assurances, opérateurs téléphoniques, etc.) Cette méthode s'est avérée concluante dans la mesure où nous enregistrons auprès de ces groupes professionnels des taux de conformité à la loi exemplaires.

A travers la presse écrite et audio-visuelle, à travers Internet, des personnes concernées par le traitement de leurs données personnelles sont sensibilisées et nos campagnes de sensibilisation à travers la presse, la TV et Internet sont ininterrompues et commencent à porter leurs fruits au vu du nombre de plaintes qui parviennent à la CNDP.

La sensibilisation s'étend aussi aux autorités gouvernementales et la CNDP les invite à étendre les engagements internationaux du Maroc et à en accélérer les processus de ratification et de mise en œuvre. Rappelons que le préambule de la constitution de 2011 prévoit, entre autres, « ...d'accorder aux conventions internationales dûment ratifiées par (le Maroc), dans le cadre des dispositions de la constitution et des lois du Royaume, dans le respect de son identité nationale immuable et dès la publication de ces conventions, la primauté sur le droit interne du pays et harmoniser en conséquence les dispositions pertinentes de sa législation internationale ».

Mesdames et Messieurs,

Je tiens ici, à souligner l'importance et l'intérêt que revêtent les sujets scientifiques programmés lors de cette conférence tels que l'Intelligence artificielle, la robotique et le chiffrement qui rejoignent les préoccupations de la communauté internationale et de l'ensemble des Autorités de protection. A cet égard, je remercie vivement la contribution de nos experts qui ont bien voulu nous faire bénéficier de leur science.

Permettez moi aussi d'adresser mes plus vifs remerciements à John Edwards, à Daniel Therrien, à Isabelle Falque-Pierrotin et à Tomsen pour leur soutien et le rôle de coordination qu'ils ont assumé avec brio et persévérance durant toute la période de préparation de cette Conférence. C'est grâce à cette collaboration et à la confiance mutuelle que nous avons su

instaurer, que nous avons pu ensemble préparer un programme stimulant qui a été déjà qualifié « d'avant-gardiste » dans le dernier éditorial de mon ami John Edwards.

Je rappellerai ici, pour terminer, que la CNDP demeure fidèle à l'idée de faire partager son expérience avec ceux qui le souhaitent. La coopération entre les Autorités de protection des données personnelles et de la vie privée constitue le levier nécessaire au développement de nos activités. C'est pour cette raison que nous nous retrouvons chaque année pour partager nos expériences et améliorer nos résultats.

Mesdames et Messieurs,

Je formule le souhait que nos travaux soient couronnés de succès.

Je vous remercie pour votre attention.